VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence,

Vastes et superbes terrains,

ADMIRABLEMENT SITUES,

No 1240 rue Sixième

SUCCESSION DE HENRY M. NEILL.

No 80,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 11 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 6 mars 1907, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde, No 1240 rue Sixième, coin Sud-Est de la rue Chestnut, retirée de la banquette, contenant grandes galeries, vestibule, salons à arches, salle à manger, office, cave, chambre extra, buanderie, chambre à bois et charbon au rez-de-chaussée; galeries, vestibule, huit chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, grande chambre garnie dans la mansarde.

Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 163, borné par les rues Camp, Chestnut, Sixième et Septième, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par J. N. Deslouilly, architecte le 6 septembre 1886, annexé pour référence à un acte passé par devant M. G. Gottschalk alors notaire et cette ville, le 8 une jour du même mois et année et mesurant chacun quarante pieds de face à la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Sixième.

Les terrains sont admirablement tracés en jardin et pelouse et offrent une attrayante apparence.

La résidence est commode et confortable et dans un excellent voisinage, offrant une belle vue des superbes terrains et bâtisses New-comb.

Condition—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être couvertes assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes de 1907 pour être payées par l'acquéreur. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. I. Denechaux notaire, aux frais de l'acquéreur.

Howe, Spencer & Cooke, avocats.

10 mars—10 17 24 31—av 7 11

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Petit Speculateur,

Deux Lots du Troisième District pour Construire,

Rue Emily, entre Prosper et St Avid

Succession vacante de Noel Villard.

No 80,697—Cour Civile de District Div. E

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 4 avril 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 21 février 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

Les lots cinq et six dans l'ilet No 16, et les dits lots mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Emily, entre les rues Prosper et St Avid, acquise le 23 février 1837 livre des transferts 21 folio 425.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.

8 mars 3 10 17 24 31—av 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

Lots dans le Quatrième District pour Construire,

Succession Vacante de Jean Baptiste Allard.

No 80,695 Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 28 mars 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 février 1907, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Les lots 1 & 4 dans l'ilet borné par les rues Claiborne (ou St Avid), Emily (ou Manuel), Prosper et Gentven: lot No 1 formant le coin des rues Emily et Claiborne, mesurant 31 1/2 pieds à la rue Emily par 120 à la rue Claiborne, les lots Nos 2, 3 et 4 sont contigus et mesurant chacun 31 pieds à la rue Emily par 120 autre lignes parallèles, acquise le 23 février 1837; livre de transferts 22, folio 413.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant, acte de vente pardevant K. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 26 MARS 1907,

Succession de John Davis et Missouri Masson, sa femme.

No 81,561—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

Une Bâtisse en Bois à un Etage Sur Deux Lots de Terre.

No 832 RUE FLOOD.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Bureau 846 rue Commune—MARDI, le 26 mars 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 19 février 1907, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 224 borné par les rues Flood, Dauphine, Bourgogne et Audry. Lesdits lots sont désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan de J. A. D. Hémécourt, voyer, daté le 7 avril 1870, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire comme plan No 39 du livre de plans No sept, et mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Flood par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Walter L. Gleason, Avocat

23 fév—23 24—mars 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1206 rue Tonti.

No 1621 rue Urquhart.

No 1633 rue Urquhart.

Mercredi, le 10 avril 1907,

A MIDI,

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières,

Nos 225 à 229 rue Baronne

Mme Charles B. Lister vs Son époux.

No 81,619.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er mars 1907, dans l'affaire de Mme Charles B. Lister vs Son époux, No 81,619 de son dossier, je vendrai à l'heure et endroit ci-dessus mentionnés, les suivantes:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 291 borné par les rues Hôpital, Tonti, Quartier et Miro; ledit lot de terre est désigné par le No 35 sur un plan déposé comme plan No 29 en l'étude de Joseph B. Brand, ancien notaire en cette ville, et lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Hôpital et Tonti, et mesurant en mesure américaine 32 pieds 2 pouces de face à la rue Hôpital, 70 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur et façade à la rue Tonti, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le séparant de la propriété de H. Hill ou ses représentants, et 63 pieds sur la ligne du fond le divisant du lot No 34, le tout plus ou moins.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 505-506, borné par les rues Urquhart, St Bernard Annette et Villeré, désignés par le No 23 dans ledit ilet, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Urquhart par 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet Nos 505 506 borné par les rues Urquhart, Annette, St Bernard et Villeré, laquelle dite portion de terre est désignée par le No 2, sur un certificat et devis d'arpentage de D. E. Seghers, voyer, daté le 5 novembre 1900, et attaché à un acte de vente pardevant M. V. Déjan, notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine 20 pieds de face à ladite rue Urquhart, à une distance de 73 pieds 10 pouces 6 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart, par une profondeur de 64 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907, au-dessus et en plus de son enchère et de payer pour l'acte de vente, pardevant Walter L. Gleason, notaire, et ne devant pas avoir droit aux loyers qui a pu tirer du passage des actes et déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur

137 rue Carondelet. Phone 2967-K Main.

Robert Legier, avocat pour la demanderesse.

10 mars—10 17 24 31—avril 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Effets Mobiliers.

A L'ENCAN,

JEUDI, LE 21 MARS,

A 10:30 heures A. M.

Sur les Lieux, No 1824 rue Orange.

Succession de Patrick Burke—No 81,015—Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.

137 rue Carondelet.

10 mars—10 17 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif de 3 chevaux de valeur

Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company versus Rudolph Fink Garner alias Henry I. Stewart

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,922—En vertu d'un ordre de vente en date du 8 mars 1907, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 20 mars 1907, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans les écuries de Hardy & Ayers, Nos 919 à 925 rue Gravier—

3 chevaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Denégre & Blair, avocats pour la demanderesse.

9 mars—9 10 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt dans une propriété de valeur du troisième district.

Hiddleston Kenner vs Pasquale Scrammuza.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 77,583—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 avril 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise d'intérêt de Pasquale Scrammuza, défendeur dans et à une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Decatur, Français, Chartres et Champs Elysées, mesurant plus ou moins vingt huit pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur vers les Champs Elysées de soixante huit pieds plus ou moins, acquise par le défendeur le 12 septembre 1892, par acte pardevant W. B. Ker, notaire, et enregistré dans le livre des transferts 143 folio 368 et désigné comme lot No 6 sur un plan fait par Castaing et Celles, voyers, et déposé en l'étude de Ed. Barnet, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

8 mars—8 15 22 29—av 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un chargement de raisins.

Pour être vendu en mois à convenir.

2 400 Boîtes.

George Scheurman vs The Monarch Fruit Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,419.—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er mars 1907, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, le 14 mars 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans l'annexe du Southern Pacific (ancien entrepôt du Cold Storage) rues St Joseph et Front—

2280 boîtes étampées, 3 Cr. Cal. Lon. Layer Raisins, 120 boîtes étampées 4, 3 Cr. Cinster Cal. London Layer Raisins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Lyle Saxon, avocat pour le demandeur.

3 mars—3 5 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif du chargement de raisins.

Pour être vendu en mois à convenir.

2 400 Boîtes.

George Scheurman vs The Monarch Fruit Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,419—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er mars 1907, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, le 14 mars 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans l'annexe du Southern Pacific (ancien entrepôt du Cold Storage) rues St Joseph et Front—

2280 boîtes étampées, 3 Cr. Cal. Lon. Layer Raisins, 120 boîtes étampées 4, 3 Cr. Cinster Cal. London Layer Raisins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Lyle Saxon, avocat pour le demandeur.

3 mars—3 5 8 14

Succession de Patrick Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,130—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Wilson exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Thomas D. Flynn, avocat. 9mars—9 13 18

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

La vente devant s'en faire à l'enchérisseur le plus élevé et le dernier pour le montant qu'il rapportera.

SUCCESSION D'ADOLPH H. SIEWERD.

No 78,961—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

Par SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur.—MERCREDI, 3 avril 1907, à Midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un décret lu et rendu en pleine cour le 21 janvier 1907 et signé en pleine cour le 25 janvier 1907 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans la susdite affaire, les propriétés de très grande valeur ci-après décrites, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues CARONDELET, UNION, PERDIDO et ST CHARLES, formant le coin des rues PERDIDO et CARONDELET, mesurant, en mesure française, quatre vingt dix (90) pieds de façade rue PERDIDO, sur une profondeur et façade rue CARONDELET de cent vingt-quatre (124) pieds, deux (2) pouces.

SEPTIEME DISTRICT.

26 TERRAINS.

2° Un carré d'ilet dans le Septième District de cette ville, connu comme le Numéro 277 anciennement le carré Numéro 111 A borné par l'AVENUE CARROLLTON, les rues SPRUCE, (anciennement Huitième) DUBLIN et PANOLA, (anciennement Cyprès), composé de vingt-six (26) terrains, selon le plan de Moelhausen, en date du — octobre 1846, en l'étude de L. Hermann, ancien notaire.

TERMES ET CONDITIONS — UN TIERS OU PLUS COMPTANT, A L'OPTION DES ACQUEREURS, ET LE RESTE, S'IL Y EN A, A UN CREDIT DE UN, DEUX ET TROIS ANS, REPRESENTÉ PAR LES BILLETS DES ACQUÉREURS EN TELS MONTANTS QUI SERONT DÉSIRÉS, TOUS STIPULANT QU'ILS PORTENT INTERÊT AU TAUX DE SEPT POUR CENT PAR AN DE LEUR DATE JUSQU'A COMPLET PAIEMENT, ET DEVRONT ÊTRE GARANTIS PAR LIEN ET PRIVILÈGE DU VENDEUR ET HYPOTHÈQUE SPÉCIALE, AVEC TOUTES LES CLAUSES USUELLES DE SÉCURITÉ, L'ACQUEREUR DE CHAQUE PROPRIETE DEVANT ASSUMER ET PAYER EN SUS DU PRIX D'ADJUDICATION, LES TAXES POUR L'ANNEE 1907, LE COUT DE TOUS LES CERTIFICATS REQUIS PAR LA VENTE, ET AUSSI POUR L'ACTE DE VENTE DE LA PROPRIETE ACHETEE; ET QUE LA PROPRIETE AU COIN DES RUES CARONDELET ET PERDIDO SERA VENDUE SUJETTE AU BAIL EXISTANT A SON EGARD, ET AVEC LA CLAUSE QUE LES LOYERS PROVENANT DE LADITE PROPRIETE REVIENDRONT A L'ACQUEREUR, SEULEMENT A PARTIR DE LA DATE DU PASSAGE DE L'ACTE DE VENTE.

ACTES DE VENTE PARDEVANT ROBERT LEGIER, NOTAIRE.

24 fev—24—mars 3 10 17 24 31—avr 3

W. R. Metzler.

INSTALLATION DE LAITERIE

LA LAITERIE BIEN CONNUE "WELCOME",

Propriété de M. Jos. Lovacano,

Au No 1329 rue Alvar, coin Villeré.

Sera Vendue à l'Encan Sans Limite

JEUDI, LE 14 MARS, A 11 HEURES A. M.

40 vaches en lait, 4 veaux, 5 extra bons chevaux, incluant un cheval de monture et de voiture très vif, 5 cochons, 2 wagons à fourrage, 1 wagon à lait, 3 jeux de harnais, bidons à lait, auges, 2 chars remplis de pelures de graines de coton, etc.

Conditions—Tous les montants de $100.00 comptant, au-dessous de ce montant en un crédit de 60 jours représenté par billets avec sécurité acceptable.

Prenez les chars laiterie pour aller à la vente.

10 mars—10 13 14 W. R. METZLER, Encanteur.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Columbia Brewing Co., vs James P. Ralto.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 28,926—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue des Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 21me jour de mars 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir — Un lot de liqueurs et de groceries assorties, Un coffre-fort en fer, Deux "Cash Registers", etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Fenner, Henderson & Fenner, et H. G. McCall, avocat pour la demanderesse.

10 mars—10 17 21

Mme Maggie Early, femme de Michael Early, et Michael Early, pour autoriser, et Mme Nellie Grimaldi, femme de Jos. B. Grimaldi, pour autoriser, vs Emile J. Pons, James W. Gasser et C. F. Pohlman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 28,899. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No 1225 rue Royale, entre les rues Hôpital et Quartier, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19me jour de mars 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:— Le contenu d'une pharmacie consistant en médecine patentée, vitrines, drogues assorties, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—J. F. Walton, avocat pour les demandeurs

8 mars—8 14 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession vacante de W. B. J. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 81,659—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Ernest T. Florance, avocat.

5 mars—5 9 14

Succession de Patrick Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,130—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Wilson exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Thomas D. Flynn, avocat. 9mars—9 13 18

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 2 avril 1907

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur, 1917 et 1921 rue Calliope,

Entre Dryades et Rempart, Près des propriétés de l'Illinois Central et du Dépôt,

Cottage Simple de Choix, 2057 rue Poydras,

Entre les rues Johnson et Prieur, Vis à vis du Mississippi Valley Railroad.

George J. Monaghan et als vs John Lawrence Monaghan et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. — No 79,299.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 2 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 février 1907 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné par le No 3, ledit lot mesurant trente (30) pieds, deux (2) lignes de face à la rue Poydras, par cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les améliorations comprenant un joli cottage simple No 2057 rue Poydras.

2° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Howard (autrefois rue Delord), les rues Calliope, Dryades et Rempart, désigné par le No Quatre, ledit lot de terre mesurant trente deux (32) pieds huit (8) pouces, deux (2) lignes de face à la rue Calliope sur soixante trois (63) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent la résidence double 1917 et 1921 rue Calliope.

Conditions—Une moitié ou plus en tout comptant, et la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur en deux acquéreurs payables en un an portant intérêt à huit pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, garantie par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. Les taxes de 1907 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur.

1 mars—1 3 10 17 24 31—av 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Meletta.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 76,902 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Meletta, maintenant femme de W. H. Heyl, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats.

7 mars—7 11 16

Succession de Rosina Boehler, Veuve de Peter Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,917—Division E—Attendu que Catherine Schmidt, Veuve de Michael Hornung, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feue Rosina Boehler, Veuve de Peter Schmidt, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Chas F. Claiborne, avocat.

5 mars—5 11 15

Succession de W. H. White Eskholm et Rosinan Banman Eskholm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 79,783 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Josephine Varenholt, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Wm J. Holder, avocat 10 mars—10 14 19 2

Succession de Sarah Edmonds, veuve de Isaac Murgiason ou Murkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat.

9 mars—9 13 18

Succession de Henry R. Ricau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 81,921—Division B—Attendu que Constantin Ricau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry R. Ricau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Gus. J. Ricau, avocat.

6 mars—6 10 15

Succession vacante de J. W. Werrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 81,660—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat.

5 mars—5 9 14

Succession vacante de A. F. Piazza.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 81,655 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 5mars—5 9 14

CHARTER

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued, to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence on the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be, to buy, build, maintain and operate, a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills; to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the board appointed by this charter, shall elect from their number, a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer; the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employes shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing, a proxy to represent him and sit and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be autorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to autorize the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in